

Insecticide concentré contre les chenilles, les insectes mineurs et les thrips dans les plantes ornementales, les baies, les fruits et les légumes.

- Matière active biologique
- Effet translaminaire, pénètre les parties vertes de la plante
- Rapidement résistant à la pluie
- Application durable grâce à la dégradation rapide des substances actives à faible impact environnemental

Matière active 2,4 % spinosad (24 g/l)

Formulation Suspension concentrée (SC)

Efficacité Le spinosad est une substance biologique, un mélange de métabolites sécrétés par une bactérie vivant dans le sol: *Saccharopolyspora spinosa*. Après la pulvérisation, le spinosad pénètre dans les couches cellulaires supérieures des parties vertes des plantes (translaminare). De ce fait, il ne peut plus être lessivé. Il agit par ingestion et par contact, mais l'efficacité par ingestion est nettement plus importante que par contact. Il intervient sur l'activité neuronale du système nerveux des organismes nocifs. L'efficacité commence dès quelques heures après l'application et provoque la paralysie irréversible de l'agent pathogène. Le spinosad se distingue par une bonne à très bonne efficacité sur les chenilles, les insectes mineurs, les thrips et les coléoptères dans les plantes ornementales, les petits fruits, les fruits et les légumes. La dégradation de Spinosad dans l'environnement est très rapide. Le mécanisme primaire est la photolyse. Dans le sol, la substance se décompose rapidement sous l'effet des micro-organismes.

Emploi

Plantes ornementales

Arbres et arbustes hors forêt, cultures florales et plantes vertes, rosier: contre chenilles défoliatrices, thrips 0,6–0,8 % et 6–8 ml/10 m² (60–80 ml/10 l d'eau) ainsi que contre les mouches mineuses 0,8–1,6 % et 8–16 ml/ 10 m² (80–160 ml/10 l d'eau).

Baies

En générale: 0,4 % (40 ml/10 l d'eau) et 4 ml/10 m². Délai d'attente: 3 jours sauf pour les framboises contre l'anthonome du fraisier ou du framboisier et ver des framboises 1 semaine. **Contre la drosophile du cerisier:** application en stade les premières fraises ont atteint la couleur spécifique jusqu'à deuxième récolte: d'autres fruits ont atteint leur couleur spécifique (BBCH 85–89). Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions sécrètent du jus.

Mûre: contre drosophile du cerisier. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade „début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes”; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.

(Emploi 2)

Fraise: contre anthonome du fraisier ou du framboisier, thrips et drosophile du cerisier 0,4 %. Le dosage indiqué se réfère au stade „pleine floraison” et „début de la coloration rouge des fruits”, 4 plants/m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. **Fraises remontantes:** intervalle de 21 jours entre les traitements. 2 traitements au maximum par culture et par année.

Myrtille, espèces de Ribes: contre drosophile du cerisier. Le dosage indiqué se réfère au stade „mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles)” ; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. 2 traitements par parcelle et par année au maximum.

Framboises: contre anthonome du fraisier ou du framboisier et ver des framboises. Concernant les framboises d'automne, il n'est pas nécessaire de lutter contre ce ravageur/ces ravageurs. De plus contre drosophile du cerisier. Pour les ravageurs des framboises indiquées: Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade „début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes” ; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.

Mini-Kiwi (Kiwai), aronie noire: contre drosophile du cerisier. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. 2 traitements par parcelle et par année au maximum

Grand sureau: contre drosophile du cerisier.

Cultures maraîchers

Aubergine, concombre, poivron, tomate: contre noctuelles (défoliatrices), thrips: 0,6–0,8 % et 6–8 ml/10 m². Délai d'attente: 3 jours.

Aubergine, tomate: contre mineuses de la tomate (*Tuta absoluta*) 0,6 % et 6 ml/10 m². Délai d'attente: 3 jours.

Fines herbes: contre noctuelles (défoliatrices) 0,4 % et 4 ml/10 m². Délai d'attente: 7 jours

Mâche, rampon: contre mouches mineuses. 0,6 % et 6 ml/10 m². Délai d'attente: 14 jours

Choux: altises, cécidomyie du chou, mouche mineuse des feuilles de colza, noctuelles (défoliatrices), Pieridae, teigne des crucifères (*Plutella xylostella*): 0,6–0,8 % et 6–8 ml/10 m². Délai d'attente: 1 semaine. Contre mouche du chou 4–7,2 % et 2,4–4 ml/10 plantes. Pour les traitements par arrosage de jeunes plants. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Poireau, oignon: contre mouche mineuses et thrips. 8 ml/10 m². Sur la même parcelle, 4 traitements par année au maximum dans cette culture. Délai d'attente: 1 semaine.

Poivron, tomate: contre mouches mineuses. 0,8–1,6 % et 8–16 ml/10 m². Délai d'attente: 3 jours.

Roquette: contre noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris. 0,4 % et 4 ml/10 m². 2 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 1 semaine.

Ciboulette: contre mouches mineuses. 4 ml/10 m². Délai d'attente: 1 semaine.

Épinard: contre noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris. 4–8 ml/10 m². Délai d'attente: 1 semaine.

Maïs sucré: contre pyrale du maïs. 4 ml/10 m². Appliquer au point culminant du vol des lépidoptères. 1 traitement au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 3 semaines.

(Emploi 3)

Arboriculture

En générale: 0,4 % et 6,4 ml/10 m². Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Excepté de cerisier et prunier (pruneau/prune): Sur la même parcelle, 4 traitements par année au maximum dans cette culture. Excepté contre l'anthonome du pommier: Application avant ou après la floraison (BBCH 57–59 ou 69–71).

Pommier: contre l'anthonome du pommier. Application: à l'éclosion du bourgeon (52–53 BBCH). 2 traitements au maximum avec un intervalle de 7 à 14 jours contre ces ravageurs.

Pommier, poirier: contre carpocapse des pommes, poires et abricots petite tordeuse des fruits. Application en cas de l'attaque. Contre cheimatobies et tordeuses de la pelure.

Fruits à pépins: contre punaises des fruits.

Cerisier, prunier (pruneau/prune): contre cheimatobies et tordeuses de la pelure: 2 traitements par parcelle et par année au maximum.

Noyer: contre la carpocapse des pommes, poires et abricots. 2 traitements par parcelle et par année au maximum.

Vigne

En générale: 4 traitements par année au maximum dans cette culture.

Pyrale de la vigne et avec effets secondaires sur les thrips: 0,3 % et 3 ml/10 m². Application: stade 10–55 (BBCH) début développement du feuillage à les grappes augmentent de taille, les boutons floraux sont agglomérés.

Vers de la grappe [première génération]: 0,3 % et 3 ml/10 m². Application: stade H (55–59 BBCH) les grappes augmentent de taille, les boutons floraux sont agglomérés à fin du développement des plantes à fleurs.

Contre les ravageurs indiqué jusqu'ici: Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 55–59 (H) avec une quantité de bouillie de référence de 1'000 l/ha (base de calcul).

Boarmie des bourgeons sur vigne et noctuelles terricoles ou vers gris: 0,3 % et 2,4 ml/10 m².

Application: stade 03–09 (BBCH) «stade de la bourre» à débourrement. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 03–10 (B–D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).

Vers de la grappe [deuxième génération]: 0,3 % et 3,6 ml/10 m². 2 traitements avec un intervalle de 10–14 jours. Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1'200 l/ha (base de calcul). Délai d'attente: 6 semaines.

À observer

Dangereux pour les abeilles. (Observer les instructions sur l'étiquette).

Protection de l'utilisateur: Lors de l'application du produit, porter des gants de protection. Additionnelle pour fruits, vigne, choux, poivron, tomate et plantes ornementales au minimum encore: une chemise à manches longues + des pantalons.

Zone tampon: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de 6 m (plantes ornementales, aubergines, concombre, poivron, tomate) ou 20 m (grand sureau, fruit à pépins, poirier, pommier, noyer) par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Perfetto®



efficace et fiable

Préparation de la bouille	Remplir le tank à la moitié du volume d'eau, rajouter la dose de produit et compléter le volume d'eau tout en activant le mélangeur du tank. Traiter immédiatement dans les heures qui suivent.
Miscibilité	Miscible avec les produits recommandés selon la guide Maag Profi.
Propriétés	Respecter les mesures de précaution indiquées sur l'emballage.
Emballages	250 ml, 10x 250 ml
Marque	® = Marque déposée d'une société du groupe Syngenta
Version	62333/0219
